



Les États membres ont signé des accords fiscaux, spécialement destinés à éviter la double imposition. Ces accords permettent également de déterminer où se trouve la «résidence fiscale» d'une personne lorsque les législations du pays de réception et du pays d'origine considèrent la personne en question comme résident dans les deux pays. En tant que «résident fiscal» d'un pays de l'Union, la personne doit y déclarer la totalité de ses revenus (revenu universel) dès lors que le revenu peut être considéré comme imposable dans un autre pays.

Le système d'imposition espagnol prévoit principalement deux grands types d'impôts:

-Les impôts directs ou personnels: sont ceux qui portent sur le patrimoine et le revenu obtenu. Dans cette catégorie vous trouverez: le IRPF (impôt sur le revenu des personnes physiques), Impuesto de Sociedades (impôts sur les sociétés), Impuesto de Donaciones (impôt sur les donations) et Impuesto de Patrimonio (impôt sur le patrimoine).

-Les impôts indirects ou réels: sont ceux ayant pour objet la circulation ou le mouvement de richesses et des diverses modalités de consommation ou de revenu dépensé. Dans cette catégorie: le IVA (TVA), le Impuesto de Transmisiones Patrimoniales y Actos Jurídicos Documentados (impôt sur les transmissions patrimoniales et actions juridiques documentées) et les Impuestos especiales (impôts spéciaux).

Impôts nationaux, autonomiques et locaux:

Les impôts dont la gestion, liquidation, recouvrement, inspection et révision, dépendent de l'État sont:

- (IRPF) Impôt sur le revenu des personnes physiques: partiellement cédé aux communautés autonomes; (IS) Impôt sur les sociétés; (IVA) Taxe sur la valeur ajoutée; Impôts spéciaux.

Les impôts dont la compétence revient aux communautés autonomes sont:

- (IP) Impôt sur le patrimoine, (ISD) Impôt sur les successions et donations, (ITP y AJD) Impôt sur les transmissions patrimoniales et actions juridiques documentées, et Impôts sur le jeu.

Les impôts locaux les plus représentatifs sont:

- (IBI) Impôts sur les biens immeuble, (IAE) Impôt sur les activités économiques, Impôt sur le véhicules à traction mécanique ou de circulation; Taxes et Impôts publics.

Impôts nationaux

Impôt sur le revenu des personnes physiques/Impuesto sobre la Renta de las Personas Físicas (IRPF)

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est un impôt direct, personnel et subjectif, qui grève la totalité des revenus nets et les augmentations de patrimoine. L'impôt grève la capacité économique du contribuable.

Impôt sur les sociétés/Impuesto sobre Sociedades (IS)

Il s'agit d'un impôt à caractère direct et personnel qui grève le revenu des sociétés et autres organismes juridiques non soumis au IRPF, ainsi que celui des organismes sans personnalité juridique. Cet impôt grève les bénéfices des entreprises.

L'obtention de revenus constitue le fait imposable et les sujets passifs sont autant les sociétés mercantiles que civiles, les unions temporelles d'entreprises et différents types de fonds d'investissement, de pension...

Taxe sur la valeur ajoutée, (TVA)/Impuesto sobre el Valor Añadido (IVA)

Il s'agit d'un impôt à caractère indirect sur la consommation et qui grève les biens et prestations de services réalisés par des entreprises ou des professionnels, les acquisitions intracommunautaires de biens et les importations. La TVA est appliquée au consommateur final et non aux entrepreneurs et professionnels. Ceux-ci, en général, répercutent la TVA sur la facture de leurs clients en déduisant de la sorte la TVA payée à leurs fournisseurs.

Impôts des Communautés Autonomes

Impôt sur le patrimoine/Impuesto sobre el Patrimonio (IP)

Impôt personnel et périodique, qui grève le patrimoine net des personnes physiques. Le fait imposable est défini par la

titularité des biens et droits à contenu économique (on exclut ainsi les droits personnels ou familiaux) avec une déduction des charges et taxes réduisant leur valeur, et des dettes et obligations personnelles dont doit répondre le sujet passif. Cet impôt a un caractère progressif, c'est-à-dire que le taux d'imposition augmente conformément à l'augmentation de la base imposable.

Impôt sur les Successions et Donations/Impuesto sobre Sucesiones y Donaciones (ISD)

Il s'agit d'un impôt direct et subjectif qui grève les augmentations de patrimoine lucratif obtenu par les personnes physiques à travers leur héritage, legs ou donation, ainsi que les quantités perçues par les bénéficiaires de contrats d'assurance vie, lorsque le contractant est différent du bénéficiaire.

Impôt sur les Transmissions Patrimoniales et Actions juridiques documentées/Impuesto sobre Transmisiones Patrimoniales (ITP) y Actos Jurídicos Documentados (AJD)

Cet impôt est composé de trois figures fiscales: impôt sur les transmissions patrimoniales onéreuses, qui grève le commerce civil complétant l'imposition sur le commerce mercantile inclus dans la TVA; impôt sur les opérations sociétaires, qui grève les formes les plus significatives de financement des entreprises dérivées du contrat de société et, en général, les déplacements patrimoniaux liés à celui-ci; impôt sur les actions juridiques documentées, qui grève la formalisation de certains documents notariés, mercantiles et administratifs.

Impôts Locaux

Impôts sur les Biens Immeubles/Impuesto sobre Bienes Inmuebles (IBI)

Il s'agit de l'impôt qui grève la propriété des biens immeubles, qu'ils soient rustiques ou urbains. Il est également connu sous le concept de «Contribución». Cet impôt est calculé par rapport à la valeur cadastrale de l'immeuble (valeur du sol et de l'édification) et est appliqué à la personne physique ou juridique propriétaire de l'immeuble. Le taux d'imposition dépendra du nombre d'habitants vivant dans la commune où se trouve l'immeuble.

Impôt sur les Activités Économiques/Impuesto de Actividades Económicas (IAE)

Il s'agit de l'impôt qui grève l'exercice des activités économiques des entreprises, professionnelles ou artistiques, exercées ou non dans un local déterminé et qu'elles soient ou non spécifiées dans le tarif de l'impôt. Celui-ci a pour but d'intervenir dans la production ou la distribution de biens et services.

Impôt sur les Véhicules à Traction Mécanique ou de Circulation/Impuesto sobre Vehículos de Tracción Mecánica o de Circulación (IVTM)

Il s'agit de l'impôt qui grève la titularité des véhicules immatriculés, aptes à circuler dans les voies publiques, quelles que soient leur classe et catégorie. Les mairies pourront modifier les tarifs proportionnellement au nombre d'habitants.

Taxes et Impôts Publics/Tasas y Precios Públicos

Il s'agit des paiements réalisés auprès de la mairie pour l'utilisation des services publics. Parmi les paiements publics il convient de souligner ceux de stationnement, ramassage des ordures, l'accès aux piscines municipales, l'utilisation des bibliothèques... En définitive, n'importe quel service dont le contribuable paie un petit pourcentage de la quantité pour couvrir les dépenses.

Coordonnées

SUMA Gestión Tributaria:

Téléphone: 965148561 (lundi, mercredi et vendredi 9 heures-12 heures)

Web: www.suma.es

Email: consultas@suma.es

Renseignement

- Mairies
- Administrations autonomes
- Administration générale de l'État (www.map.es - www.extranjeros.mir.es)
- Information fiscale générale: 901 33 55 33
- www.gva.es

Avertissement légal: l'information contenue dans ce guide a un caractère simplement informatif, sans que cela n'engendre des droits, attentes ni responsabilités d'aucune sorte vis à vis de la Diputación de Alicante.